

Bulletin d'inscription

Étude/ Cabinet /Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

assistera au Colloque « LE PATRIMOINE DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL : UN REGIME JURIDIQUE EN MUTATION », vendredi 16 avril 2010 - Amphi Etori, Campus Mariani - Corte.

- Tarif inscription : 80 € * (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 60 € (sans déjeuner)
- Tarif inscription : 50 € (étudiants en formation professionnelle -CRFPA et CFPN- et associations, avec déjeuner)

* (Pour les chefs d'entreprise de Haute-Corse, un remboursement des frais d'inscription de 60 € sera assuré par la CCI de Bastia et de la Haute-Corse)

Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.

Date, signature et cachet de l'entreprise :

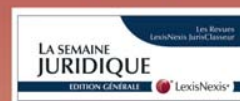
Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque sont à renvoyer avant le 7 avril 2010 à :

Dominique Grandjean, Responsable des Événements
Université de Corse Pasquale Paoli, Palazzu Naziunale
BP 52 - 20250 Corte
Tél: +33 (0)4 95 45 02 13 - Fax : +33 (0)4 95 45 02 38
grandjean@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr



ERT Patrimoine
et Entreprises



Colloque

Le Patrimoine de l'entrepreneur individuel :

Un régime juridique en mutation

Colloque agréé par le CRFPA
au titre de la formation professionnelle

Responsable scientifique :
Sabrina Delrieu
MCF en Droit Privé

www.univ-corse.fr

Vendredi 16 avril 2010

Amphi Etori, Campus Mariani, Corte

Colloque
Le Patrimoine de l'entrepreneur individuel :
un régime juridique en mutation

Vendredi 16 avril 2010, Corte

Soucieux d'accroître le nombre de création d'entreprises individuelles et d'en assurer la pérennité, le législateur n'a eu de cesse, ces dernières années, de multiplier les mécanismes juridiques visant, d'une part, à préserver les biens personnels de l'entrepreneur individuel du gage de ses créanciers professionnels et, d'autre part, à organiser la transmission successorale de l'entreprise individuelle. Ce mouvement semble être à son apogée avec la création prochaine de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée. Alors que les discussions parlementaires en cours devraient conduire à l'adoption du texte courant 2010, il semble intéressant d'examiner le régime juridique de l'ensemble des procédés actuellement en vigueur et de les mettre en perspective avec l'EIRL, attendue comme la consécration en droit français du patrimoine d'affectation de l'entrepreneur indépendant.

Ainsi, l'Equipe de Recherche Technologique Patrimoine et Entreprises vous invite à assister au Colloque qu'elle organise dans les locaux de l'Université de Corse afin de traiter de ces questions. Pour ce faire et compte tenu des intérêts à la fois théoriques et pratiques de ce thème, ont été conviés des intervenants universitaires et des praticiens du droit ainsi que des personnalités extérieures et des acteurs locaux.

Cette manifestation est destinée à tous ceux et à toutes celles qui s'intéressent à l'entreprise individuelle.

Le Patrimoine de l'entrepreneur individuel en cours d'activité

- 8h30 :** Accueil des participants
- 9h :** Ouverture du colloque
M. Antoine Aiello, Président de l'Université de Corse.
Sous la Présidence de M. Xavier De Roux, Avocat Honoraire, Ancien Député « *Patrimoine d'affectation* » EIRL (*Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée*), *l'ambiguïté du titre choisi* ».
- 9h35 :** « *Protection des biens personnels et droits des créanciers de l'entrepreneur individuel : vers quel équilibre ?* »
Mme A.-L. THOMAT-RAYNAUD, MCF Université Toulouse 1 - Capitole et Me PELLIZZA, Huissier de justice associé, MCF associé Université de Corse.
- 10h10 :** « *Le devenir des mécanismes de protection des biens personnels en cas d'ouverture d'une procédure collective* »
Mme M. MARIANI-RIELA, MCF Université de Corse, ERT Patrimoine et Entreprises et Me M. Brenac, mandataire judiciaire à Foix.
Echanges avec la salle et pause
- 11h15 :** « *L'affectation du patrimoine en droit comparé* »
M. G. KESSLER, MCF Université de Corse, ERT Patrimoine et Entreprises, Responsable Master Procès et Contentieux.
- 11h45 :** « *Les particularités comptables et le régime fiscal de l'EIRL* »
Me M. ROCHEDY, Avocat associé - Cabinet d'Avocats FIDAL.
- 12h20 :** Déjeuner

La transmission du patrimoine de l'entrepreneur individuel

- 13h30 :** Reprise des travaux
Sous la Présidence de M. Paul Trojani, Président de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse.
- 13h45 :** « *La transmission du patrimoine de l'entrepreneur individuel* »
M. R. LE GUIDEC, Professeur Université de Nantes et Me SPADONI, Président de la Chambre régionale des notaires de Corse, Notaire à Ajaccio.
- 14h20 :** « *EIRL et particularités de transmission* »
Me DUBUISSON, Docteur en droit, Notaire à Brantôme et Rapporteur de la 4e Commission du 105e Congrès des Notaires de France.
Echanges avec la salle et pause
- 15h35 :** « *L'appréhension par le droit fiscal de la transmission du patrimoine de l'entrepreneur individuel* »
Me VILLANOVA, Notaire, MCF associé Université de Corse, ERT Patrimoine et Entreprises.
- 16h10 :** Rapport de synthèse
M. H. LECUYER, Professeur Université Panthéon-Assas (Paris 2).
- 16h45 :** Clôture des travaux